Rouen, le 12 novembre 2024

**N/RÉF :** RJ : TRANSPORTS GOSSELIN – 13533

C « Exploitation»

SC « Article L.622-13 »

**Affaire suivie par :** Maxime JULIEN, maxime.julien@fhbx.eu

CD/MJU/OP

**TRANSPORTS GOSSELIN**

270, rue du Long Boël

76800 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY

A l’attention de Monsieur MARTIN Thierry

**Par courriel**

Monsieur,

Je vous rappelle ma lettre en date du 7 novembre 2024 vous informant de la procédure sur la poursuite ou la résiliation des contrats en cours pendant le Redressement Judiciaire (point « *3.4.7. Contrats en cours* » du mémo).

A cet effet, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après, double du mail de ce jour de la société **TOTAL ENERGIES** qui m’interroge en application des dispositions de l’article L.622-13 du code de commerce pour connaître mes intentions quant à la poursuite ou non du contrat.

Je vous remercie de m’indiquer expressément si ce contrat est nécessaire à la poursuite de l’activité ou s’il convient de le résilier au moyen du coupon-réponse joint.

Dans l’hypothèse d’une poursuite, je vous remercie de m’adresser les prévisions de trésorerie justifiant la capacité de la société à honorer les prochaines échéances.

Votre réponse devra me parvenir **au plus tard le 29 novembre 2024** afin de me permettre de répondre au cocontractant dans les délais légaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Cécile DÜR



**RJ : TRANSPORTS GOSSELIN**

**Article L.622-13 du code de commerce**

**Cocontractant : TOTAL ENERGIES**

**COUPON REPONSE**

**CONTRAT N°87345816 - DEMANDE DE POURSUITE OU NON :**

Contrat à poursuivre   Contrat à résilier

Demande délai complémentaire pour prendre position  1 mois

2 mois

Date Signature et cachet de l’entreprise